COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 17 août 2007 **MONEYVAL (2007) 12 rev**

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION
DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX
(MONEYVAL)

23e RÉUNION PLÉNIÈRE DE MONEYVAL

Strasbourg, 5 au 7 juin 2007

RAPPORT DE RÉUNION

Mémorandum du Secrétariat
préparé par
la Direction générale des Droits de l'homme et des affaires juridiques

dg1.moneyval@coe.int - Fax +33 (0)3 9021 5073 – http://www.coe.int/moneyval

RÉSUMÉ

A l'occasion de sa 23e réunion plénière, à Strasbourg du 5 au 7 juin 2007, le Comité MONEYVAL a:

- souhaité la bienvenue à la délégation du Monténégro en tant que membre à part entière dE MONEYVAL;

- examiné et adopté le projet de troisième rapport d'évaluation mutuelle de la Pologne tel que modifié (sous réserve des modifications rédactionnelles subséquentes par le Secrétariat) et son projet de résumé;

- adopté le rapport de progrès de l'Albanie tel que modifié (voir point 14);

- décidé de passer à l'étape 4 des procédures de conformité renforcée en ce qui concerne l'Azerbaïdjan;

- autorisé le Bureau à examiner dès que possible la législation adoptée récemment sur la légalisation des capitaux et l'amnistie fiscale en Moldova et à décider, pour le compte de la plénière, si des procédures visant à promouvoir la conformité devraient être ouvertes et, le cas échéant, le niveau d'étape qu'il conviendrait d'appliquer;

- approuvé le mandat révisé, tel que modifié en réunion plénière, et avalisé l'ensemble des propositions contenues dans le document de base distribué, y compris la prise en compte de la Troisième directive de l'UE dans les rapports d'évaluation mutuelle de MONEYVAL et les rapports de progrès à compter de 2008;

- décidé que l'exercice relatif aux typologies couvrira les thèmes 1 et 2 dans le cadre de l'atelier sur les typologies de 2007, et invité le Groupe à mettre au point les questionnaires aussi tôt que possible, afin de les distribuer aux Etats membres, aux observateurs et au GAFI. Le Comité est convenu aussi que l'atelier sur les typologies se tiendrait du 30 au 31 octobre 2007, soit au Monténégro soit dans l'« ex-République yougoslave de Macédoine », sous réserve des propositions détaillées complémentaires sur le lieu et le coût budgétaire estimatif à transmettre au Secrétariat;

- pris note du mémorandum d'accord conclu en mai 2007 entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, qui couvre la coopération renforcée et le dialogue politique, dont l'une des priorités partagées est la lutte contre le blanchiment de capitaux, ainsi que des changements intervenus récemment au niveau de l'organigramme du Secrétariat du Conseil de l'Europe;

- pris acte de la récente contribution volontaire de Monaco et l'en remercie;

- pris note de la version actualisée du calendrier d'activités de MONEYVAL pour 2007;

- pris note de l'avis oral de l'Expert scientifique sur les questions répressives concernant les exigences de la Recommandation 14 en réponse de la requête formulée par Chypre lors de la 22e réunion plénière;

- invité les chefs de délégation à manifester auprès du Secrétariat leur intérêt à participer à la réunion plénière du GAFI prévue en octobre;

- pris connaissance d'informations concernant des initiatives de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les pays de MONEYVAL et dans d'autres organismes.

PROCES-VERBAL DES DEBATS DE MONEYVAL

Points 1, 2 et 3 – Ouverture de la réunion plénière, adoption de l'ordre du jour et informations communiquées par le Président

1. La réunion est ouverte par le Président et l'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'annexe II.

2. Le Président, Dr. Vasil KIROV (Bulgarie), commence par souhaiter la bienvenue à la délégation du Monténégro en tant que membre à part entière de MONEYVAL depuis son adhésion au Conseil de l'Europe en mai 2007. Le chef de la délégation du Monténégro prend la parole et fait part de l'engagement du Monténégro vis-à-vis du travail de MONEYVAL et des normes internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

3. Le Président informe ensuite le Comité au sujet du mémorandum d'accord conclu en mai entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, qui porte sur la coopération renforcée et le dialogue politique. Ce document comporte un volet relatif à l'Etat de droit et cible le blanchiment de capitaux parmi les priorités partagées. Le Président considère que ledit mémorandum d'accord est une bonne base juridique pour renforcer la coopération de MONEYVAL avec les institutions et les comités pertinents qui existent au sein de l'Union européenne, en particulier avec le Comité sur la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme au sein de la DG « Marché intérieur et services » à Bruxelles. Le Président explique que des premières mesures de coopération avec le comité précité ont été prises. La dernière réunion du Comité sur la prévention a permis d'aborder la question de la priorité à accorder aux pays qui sont membres de MONEYVAL, dans le cadre l'élaboration de la liste des pays dits équivalents en vertu de la Troisième directive. De même, en tant que Président de MONEYVAL, Dr. Kirov a été invité à présenter un rapport oral sur le travail de MONEYVAL à l'occasion de la prochaine réunion du Comité sur la prévention à Bruxelles.

4. Par ailleurs, le Président attire l'attention des participants sur la rencontre du Bureau qui s'est déroulée les 3 et 4 mai et dont un rapport est disponible sous forme de document de séance.

Point 4 – Informations communiquées par le Secrétariat

5. Le Secrétariat de MONEYVAL informe le Comité à propos des changements intervenus récemment au niveau de l'organigramme du Secrétariat du Conseil de l'Europe. Il s'agit de la fusion des deux anciennes directions générales « Affaires juridiques » et « Droits de l'homme », qui a donné naissance à la Direction générale des Droits de l'homme et des affaires juridiques. Au sein de cette nouvelle direction générale, il existe désormais une Direction des monitorings qui rassemble plusieurs des principaux mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe, y compris le Secrétariat du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), le Service de la Charte sociale européenne, le GRECO, le MONEYVAL, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance et le Secrétariat de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

6. Le Secrétariat présente la version actualisée du calendrier d'activités de MONEYVAL pour 2007, en attirant l'attention sur les dates de l'évaluation conjointe avec le GAFI et l'EAG de la Fédération russe (24 au 28 septembre et 12 au 23 novembre 2007). M. Stefan OCHSNER (Liechtenstein) prendra part à cette évaluation, et un appel est lancé à d'autres volontaires disposés à rejoindre l'équipe d'évaluation. L'évaluation d'Israël est programmée du 5 au 12 novembre 2007 et sera conduite par une équipe composée des membres suivants: Prof. W. GILMORE (évaluateur juridique), Dr. Vasil KIROV (Bulgarie – évaluateur financier), M. Boudewijn VERHELST (évaluateur juridique) et M. Andrew STRIJKER (Pays-Bas). L'évaluation de l'Estonie aura lieu du 4 au 9 février 2008.

7. Après des discussions avec le Bureau, le Secrétariat annonce que le programme de la 24e réunion plénière en septembre 2007 inclura les rapports relatifs aux pays suivants: Liechtenstein, Andorre, Malte, République tchèque. D'autre part, la plénière examinera à nouveau le projet de rapport de la Moldova. Les dates des réunions préliminaires pour ces rapports ont été fixées ou sont en train de l'être.

8. Il est convenu que la 25e réunion plénière en décembre 2007 examinera les rapports de Monaco, de Saint-Marin et/ou de la Croatie. Après des échanges bilatéraux, il est ensuite convenu que les rapports de progrès à l'horizon de la fin de l'année porteront sur les pays suivants:

- septembre: Slovaquie
- décembre: Lettonie
  Monténégro
  Lituanie.

9. Le Secrétariat informe la plénière qu'il a été invité et a pris part à la récente réunion plénière du Groupe Egmont, pour évoquer les prochains travaux de MONEYVAL sur les typologies. La Belgique et le Danemark ont convenu de participer au travail prévu concernant les marchandises et produits contrefaits.

Point 5 – Réunion plénière conjointe avec le GAFI – suites de la réunion

5.1. Rapports de progrès

10. Le Secrétariat rappelle à la plénière qu'il est important que les informations présentées dans les rapports de progrès soient complètes, et attire l'attention sur ce qui est requis dans l'introduction d'un rapport de progrès, à savoir que le pays en question doit y décrire les mesures ou changements qui n'ont pas encore été mis en œuvre mais sont prévus. Cela doit permettre à la plénière de prendre une décision informée quant à l'avancement. La délégation de Chypre fait part de son souci de savoir si la discussion du Bureau à ce sujet est suscitée par le rapport de progrès de Chypre. Le Président précise que le rapport de progrès de Chypre a été adopté lors de la dernière réunion plénière et que la délégation a alors été invitée à fournir un complément d'information au tour de table. Une proposition de Chypre consistant en ce que le Secrétariat vérifie si chaque rapport de progrès est complet et correct, au moment de la réception dudit rapport, n'est pas retenue.

5.2. Examen horizontal

11. Le Bureau a convenu qu'une question horizontale soulevée au cours de la réunion plénière conjointe par l'Expert scientifique sur les questions répressives, à propos de l'entente délictueuse (en l'absence d'une définition du terme « entente délictueuse » par le droit national, quelle serait la solution de remplacement conforme aux exigences de la Méthodologie?), serait soumise au Groupe de travail du GAFI sur l'évaluation et la mise en œuvre. Le Secrétariat se chargera de la démarche.

5.3. Distribution de la documentation GAFI aux délégations auprès de MONEYVAL

12. La plénière est informée que les documents reçus en provenance du GAFI sont envoyés à partir de l'adresse de courrier électronique générale du Secrétariat de MONEYVAL (dg1.moneyval@coe.int), aux chefs de délégation (ou autrement aux personnes de contact désignées par ces derniers) et qu'il leur incombe de s'assurer que ces documents sont correctement diffusés, au niveau national respectif, à chacun des membres de leur délégation.

5.4. Recommandation 14

13. Une des recommandations du rapport d'évaluation du troisième cycle de Chypre est que Chypre couvre complètement la responsabilité pénale et civile aux termes de la Recommandation 14 (« R 14 »). A l'occasion de l'examen du rapport de progrès de Chypre lors de la réunion plénière conjointe en février 2007, il a été demandé à l'Expert scientifique sur les questions répressives de donner un avis sur ce qui est attendu de la part de Chypre concernant l'adéquation de ses dispositions avec la R.14. Ayant déjà prévu un délit pénal pour non-déclaration, Chypre demande pourquoi elle a besoin d'adopter une disposition R 14 spécifique.

14. Pour commencer, l'Expert scientifique fait remarquer que le rapport d'évaluation ayant déjà été adopté, il ne saurait faire l'objet d'une renégociation. Il est souligné que la disposition R 14 est une norme internationale obligatoire qui doit être mise en œuvre. Concernant le fond du problème, il importe de noter que personne ne doit voir sa responsabilité mise en cause pour avoir fait de bonne foi une déclaration qui implique une divulgation d'informations confidentielles. Toutefois, la Recommandation 14 va au-delà d'une simple remise en question de la confidentialité. Elle exige une immunité incontestable à l'égard toute action en responsabilité civile, pénale ou disciplinaire dans les cas où la déclaration entraîne des dommages ou est faite à tort. En effet, les banques doivent être à l'abri d'une action civile en dommages-intérêts si la déclaration procède d'une erreur. De même, dans certains pays, il est possible que l'entité déclarante ait besoin d'être protégée contre une éventuelle action civile et/ou pénale pour diffamation. Voila pourquoi la responsabilité pénale pour non-divulgation n'assure pas aux entités déclarantes une protection complète contre toutes les actions civiles et pénales susceptibles de résulter d'une déclaration faite de bonne foi, et pourquoi aussi une telle protection contre toute mise en cause de la responsabilité civile ou pénale doit être mise en place. La plénière prend note de cet avis.

Points 6 et 22 – Typologies

15. Le rapport du Président (MONEYVAL (2007) 8 rev), qui expose les objectifs pour cette année, les sujets proposés et le travail entrepris à ce jour par les membres du Groupe de travail sur les typologies, est présenté à la plénière par le Secrétariat. La plénière examine les documents conceptuels relatifs aux projets 1 (blanchiment de capitaux dans le secteur des titres – méthodes d'enquête), 2 (contrefaçon de produits et marchandises/fraude commerciale) et 3 (contournement des obligations de vigilance à l'égard de la clientèle dans les établissements acceptant des dépôts), ainsi que le projet de questionnaire préparé pour le projet 1. La plénière est informée que des volontaires supplémentaires seront nécessaires pour compléter chacune des deux équipes de projet, que la collecte d'informations aura lieu dans l'intervalle du 15 juin au 15 août 2007, et que la rédaction des conclusions et la préparation des ateliers auront lieu en août et septembre.

Décisions prises:

- la plénière décide de retenir les sujets 1 et 2 pour l'atelier de 2007 sur les typologies et invite le Groupe à mettre au point les questionnaires aussi tôt que possible, afin de les distribuer aux Etats membres, aux observateurs et au GAFI;
- elle décide aussi que les sujets 3 et 4 seront abordés dans le cadre de futurs travaux sur les typologies;
- l'atelier sur les typologies se tiendra du 30 au 31 octobre 2007, soit au Monténégro soit dans l'« ex-République yougoslave de Macédoine », sous réserve des propositions détaillées complémentaires sur le lieu et le coût budgétaire estimatif à transmettre au Secrétariat.

Point 7 – Participation aux réunions plénières du GAFI

16. La plénière est informée que la délégation de MONEYVAL à la prochaine réunion plénière du GAFI (juin 2007) sera composée de représentants de Chypre, de Malte, de la Moldova, de la Pologne et de l'Ukraine ainsi que du Président et du Secrétaire exécutif. Les délégations sont invitées à envoyer leurs observations sur les questions qu'elles souhaitent que la délégation de MONEYVAL aborde à la réunion plénière du GAFI. Concernant la délégation qui prendra part à la réunion plénière du GAFI en octobre, sa composition définitive n'est pas encore arrêtée, étant donné que seule la Roumanie a manifesté son intérêt.

Décisions prises:

- la plénière invite les chefs de délégation à manifester auprès du Secrétariat leur intérêt à participer à la réunion plénière du GAFI prévue en octobre.

Point 8 – Publication des rapports de MONEYVAL (mise à jour)

17. La plénière est informée que la publication des rapports d'évaluation mutuelle s'accompagne désormais d'un communiqué de presse sur le principal portail du Conseil de l'Europe, de l'envoi d'un communiqué de presse aux correspondants de presse dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que de la publication sur le site Internet de MONEYVAL.

18. Depuis février 2007, les rapports et résumés ci-après ont été publiés:

- le résumé du rapport d'évaluation mutuelle de la Georgie (version française et anglaise)
- le rapport d'évaluation mutuelle de la Lituanie (28 mars 2007, rapport complet, version anglaise)
- le rapport d'évaluation mutuelle respectif de l'Albanie et de la Slovaquie (version française)
- le rapport de progrès de Chypre.

19. On prévoit que d'ici la fin de juin 2007 seront publiés les rapports d'évaluation mutuelle relatifs à la Georgie et à la Lettonie (version anglaise) et le rapport d'évaluation mutuelle de la Lituanie (version française).

Points 9 et 21 – Futur mandat de MONEYVAL

20. Le Secrétariat explique que le mandat en cours expirera le 31 décembre 2007 et qu'il est nécessaire que le Comité sollicite un nouveau mandat auprès du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC). Un document de base contenant des propositions détaillées pour un nouveau mandat et un projet de nouveau mandat a été distribué à l'avance. Le Président remercie le Secrétaire pour les efforts déployés à cet égard, et fait part de son optimisme quant à l'ampleur de l'adhésion que recueilleront les propositions. Il est précisé que le document de base et le nouveau mandat proposé ont été examinés à fond et, en ce qui concerne certaines parties, révisés par le Bureau, et que les documents soumis au Comité comprennent les recommandations du Bureau à la plénière.

21. Le Secrétariat explique les raisons exposées dans le document pour un renouvellement du mandat (y compris l'achèvement du troisième cycle et la nécessité que les membres de MONEYVAL bénéficient au cours des années à venir de leur nouveau statut de membre associé au sein du GAFI). Le programme de travail proposé pour le nouveau mandat impliquera l'achèvement du troisième cycle, un accent accru sur les procédures de suivi et une approche plus structurée concernant le travail en matière de typologies et le dialogue avec le secteur privé et, enfin, le suivi des groupes de travail du GAFI. S'agissant en particulier des directives de l'Union européenne, il est proposé qu'à compter de 2008 tous les pays faisant l'objet d'une évaluation dans le cadre du troisième cycle soient également évalués au titre de la Troisième directive de l'Union européenne, et que tous les pays soumettant un rapport de progrès à compter de 2008 y couvrent l'avancement de la mise en œuvre de la Troisième directive. Il sera nécessaire d'apporter des changements importants aux modèles d'évaluation mutuelle et de rapport de progrès. A long terme, c'est-à-dire la fin du troisième cycle, le Secrétariat fait part de l'idée préliminaire du Bureau consistant à raccourcir et à cibler davantage le processus des visites sur place en examinant l'avancement lorsque l'appréciation pour le troisième cycle est faible, en prenant en compte les normes préventives de la Troisième directive lorsqu'elles reflètent (et parfois complètent) les normes du GAFI et en examinant l'avancement en ce qui concerne les entreprises et professions non financières désignées (EPNFD). Un questionnaire ciblé pourra être élaboré avec le Bureau et le Comité en 2008.

22. Par ailleurs, le Secrétariat présente les modifications du mandat dans le projet de mandat révisé. Un débat a lieu pour savoir si la Troisième directive de l'Union européenne doit être prise en compte pour la suite du troisième cycle. L'Expert scientifique sur les questions juridiques explique

que, désormais, la pratique au niveau du GAFI à l'occasion de l'introduction de nouveaux documents (par exemple, révisions de la Méthodologie ou nouvelles notes interprétatives) consiste à prendre ceux-ci en compte immédiatement pour l'évaluation et à ne pas attendre la fin du cycle en question. Plusieurs délégations soutiennent la proposition selon laquelle la Troisième directive doit être prise en considération dans les évaluations de MONEYVAL à compter de 2008, et la plénière avalise formellement cette proposition. Le Président demande spécifiquement que la Troisième directive soit visée nommément par le nouveau mandat et par les mesures d'application, et que les qualifications souhaitées de la part des membres pour une nomination au sein Comité incluent des « *hauts fonctionnaires des services de réglementation et supervision et des cellules de renseignement financier* ».

23. Le GAFI fait remarquer qu'il part du principe que les évaluations au titre de la Troisième directive feront l'objet d'un document séparé et ne s'inscriront pas dans le cadre de l'évaluation de la Méthodologie. D'autre part, il souligne qu'un raccourcissement du processus d'évaluation peut signifier qu'un tel rapport ne sera peut-être pas comparable aux rapports d'autres organes d'évaluation, mais l'Expert scientifique pour les affaires juridiques lui répond que la proposition contenue dans le document va au-delà des procédures du troisième cycle.

24. Une discussion intervient au sujet des observateurs. Aucune objection n'est formulée quant à l'inclusion de l'Offshore Group of Banking Supervisors (OGBS) en tant qu'observateur dans le cadre d'un nouveau mandat.

25. La plénière avalise toutes les propositions contenues dans le document de base. A propos des propositions à long terme au paragraphe 22 du document de base pour une procédure d'évaluation simplifiée, le Prof. Gilmore invite à prendre en compte les domaines dans lesquels la Méthodologie peut s'avérer inappropriée actuellement, notamment pour ce qui est de l'interface entre la lutte contre le blanchiment de capitaux et la corruption.

26. La Banque mondiale encourage des typologies conjointes entre les organismes régionaux de type GAFI (FSRB) et les membres associés sur divers sujets.

27. Le projet de mandat proposé subit de nouveaux amendements lors de la réunion à la lumière des commentaires de la plénière, avant d'être distribué aux participants. La plénière autorise la présentation du projet de mandat, tel que modifié, au CDPC.

Décisions prises

- La plénière approuve le mandat révisé, tel que modifié par la plénière
- La plénière avalise toutes les propositions présentées dans le document de base communiqué aux participants, y compris la prise en considération de la Troisième directive de l'UE dans les rapports d'évaluation mutuelle et rapports de progrès de MONEYVAL à compter de 2008.

Point 10 - Rapport relatif au séminaire de formation de mai 2007

28. MONEYVAL a organisé un séminaire de formation, qui s'est déroulé du 21 au 25 mai à Strasbourg. Le GAFI, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont soutenu l'équipe de MONEYVAL au moyen de formateurs et de supports de formation. En tout, 36 experts ont pris part à ce séminaire (24 experts de MONEYVAL, 11 du GAFI et 1 de l'OGBS).

Point 11 - Examen horizontal des rapports du 2e cycle – rapport de l'Expert scientifique

29. L'Expert scientifique sur les questions juridiques présente un rapport à mi-parcours. A ce stade, s'agissant des points positifs, l'examen horizontal révèle une amélioration de la conformité formelle d'une grande majorité des rapports examinés aux recommandations du GAFI, ainsi qu'une volonté et une capacité des autorités nationales à prendre en compte les recommandations du premier cycle et à progresser très rapidement dans la voie de l'adoption des recommandations qu'elles jugent obligatoires. Du côté négatif, une des déceptions à ce jour concerne la question de l'efficacité. Le nombre de condamnations effectives pour délit de blanchiment de capitaux, qui constitue un des indicateurs de résultat, est resté modeste. Si l'on regarde les rapports, qui détaillent la fréquence à laquelle les mécanismes prévus par la Convention du Conseil de l'Europe aux fins de la coopération en matière de mesures provisoires de confiscation ou de gel ont été invoqués ainsi que les autres mesures internationales, on peut parler à ce stade d'une conformité formelle sans mise en œuvre effective. A part cela, il a été nécessaire de mentionner « *non disponible* » lors de la préparation de certains graphiques en guise d'annexes à l'examen horizontal étant donné que les statistiques fournies par de nombreux Etats membres au cours du deuxième cycle ne sont pas suffisamment claires et probantes. L'Expert scientifique rappelle aux délégations que, selon la toute dernière version du *Manuel à l'intention des pays et des évaluateurs*, paragraphe 32, il incombe au pays sujet de l'évaluation de prouver l'efficacité, ce qui s'avère très difficile si le pays ne dispose pas de statistiques complètes et détaillées. Le projet de rapport sera diffusé avant la prochaine plénière.

Point 12 – Informations de l'Union européenne

Conseil de l'Union européenne

30. Le Conseil est en train de préparer le cinquième rapport sur la mise en œuvre des recommandations mentionnées dans la stratégie de l'UE en matière de lutte contre le financement du terrorisme adoptée en décembre 2004. La plupart des recommandations ont été mises en œuvre et une stratégie révisée est en cours de préparation. Par ailleurs, un travail est en cours en vue de réviser les méthodes du mécanisme autonome de gel de l'UE, qui est obligatoire depuis la décision judiciaire rendue par la Cour dans l'affaire « OMPI » (Organisation des Modjahedines du Peuple de l'Iran). Désormais, toute inclusion dans une liste s'accompagnera d'une déclaration des motifs et, dans la mesure où leur adresse est connue, une lettre de notification sera envoyée aux personnes et entités visées, y compris des informations sur l'existence d'un mécanisme de surveillance et le délai dans lequel des documents additionnels ou une demande de radiation pourront être envoyés.

Commission européenne

31. Le délégué de la Commission européenne se félicite de la récente signature du Mémorandum d'accord entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Les Etats membres travaillent actuellement sur l'identification de « pays tiers imposant des obligations équivalentes ». Alors que la Directive 2005/60/CE prévoit la possibilité d'identifier des pays tiers où les obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ne peuvent pas être considérées comme équivalentes, les Etats membres ont convenu d'établir, sur une base volontaire, une liste commune « positive » des pays tiers imposant des obligations équivalentes au sens de l'application des dispositions pertinentes de la Directive 2005/60/CE. Le travail d'identification des critères appropriés pour déterminer l'équivalence est assez avancé, et on prévoit que lesdits critères feront l'objet d'un accord lors de la prochaine réunion des Etats membres de l'UE. Le délégué souligne que ces derniers travaillent actuellement sur la possibilité d'octroyer en principe aux pays de MONEYVAL un statut privilégié afin qu'ils puissent être classés parmi les pays prioritaires à inclure dans la liste des pays tiers imposant des obligations équivalentes dès une approbation du rapport d'évaluation du troisième cycle montrant que les recommandations principales du GAFI sont appliquées. S'agissant de la Troisième directive relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, on note que les Etats membres sont en train de progresser de la mise en œuvre de ladite directive. Deux ateliers sur la transposition ont été organisés. Cependant, certaines questions restent en suspens, par exemple celle du bénéficiaire effectif cas dans le cas d'une fiducie, la définition des personnes politiquement exposées et la Recommandation 9 (reconnaissance de tiers étrangers, qui peuvent présenter des clients à des institutions de l'UE soumises à des obligations). Concernant la Plateforme des cellules de renseignement financier de l'UE, forum informel dans le cadre duquel les cellules de renseignement financier (CRF) examinent des questions pratiques ayant trait à la mise en œuvre de la Troisième Directive, il existe trois sous-groupes qui travaillent sur: 1) les informations disponibles et la coopération internationale entre les CRF; 2) la rétroaction; et 3) la protection des données. Il est prévu que les sous-groupes produisent des rapports concis sur les résultats de leur travail. Le texte de la directive concernant les services de paiement qui, entre autres, transpose la Recommandation spéciale VI (remise de fonds alternative) au sein de l'UE, est final mais doit être publié. Le Règlement 2006/1781/CE de l'UE, qui transpose la RS VII (virements électroniques), est entré en vigueur au début de 2007 et, enfin, le Règlement de l'UE relatif à la RS.IX (passeurs de fonds) est en vigueur depuis le 15 juin.

Point 13 – Information concernant les initiatives anti-blanchiment au niveau d'autres institutions

13.1. BERD

32. La BERD fournit un rapport écrit.

13.2. Groupe Egmont

33. La 15e réunion plénière du Groupe Egmont s'est tenue la semaine passée. Elle a pris des décisions concernant l'avenir du Groupe Egmont. La Charte a été acceptée. Les montants des cotisations et les formules de calcul des cotisations ont été acceptés. Mme Bronwen Somerville est la nouvelle Secrétaire exécutive à compter du 1er juillet. Le siège du Secrétariat du Groupe Egmont se trouve à Toronto. L'effectif dudit Secrétariat se limite actuellement à 4 personnes et des vacances de poste sont publiées sur le site Internet du Groupe Egmont. Il est prévu que tous les membres du Groupe Egmont commenceront à régler leur cotisation à compter du 1er juillet 2008.

34. L'examen et l'approbation annuels des candidatures de nouvelles CRF se sont traduits par l'acceptation des pays suivants: Arménie, Syrie, Inde, Nioué, Belarus et Nigeria. Des examens relatifs au financement du terrorisme ont été réalisés. Selon la définition d'une CRF et la Recommandation 26, une CRF devrait non seulement couvrir le blanchiment de capitaux mais aussi le financement du terrorisme. Les candidatures de nouvelles CRF font l'objet d'une vérification au sens de la conformité à la définition élargie, tandis que les membres existants feront également l'objet d'une vérification pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec la nouvelle définition.

13.3. GAFI

35. Depuis la dernière plénière de MONEYVAL, le WGMT a tenu une réunion intersession sur les armes de destruction massive (financement de la prolifération) à Ottawa. Dans le cadre de cette réunion fructueuse, les typologies ont été examinées le premier jour et un projet d'orientations, le deuxième jour. La finalité est d'élaborer, sur la base de 4 Règlements du Conseil de sécurité des Nations unies (1540, 1718, 1737 et 1747), des orientations à l'intention des pays quant à la manière de mettre en œuvre ces résolutions onusiennes. Un projet a été examiné et distribué après la réunion d'Ottawa et des commentaires ont été reçus en retour. Un nouveau document d'orientation sera distribué pour la plénière du GAFI en juin. MONEYVAL a été félicité pour la bonne organisation du séminaire de formation des évaluateurs tenu en mai. Le GAFI a lancé la publication d'une lettre d'informations électronique sur son site Internet. On prévoit que celle-ci sortira trois fois par an. Toute suggestion visant à améliorer la lettre d'informations sera la bienvenue. Enfin, MONEYVAL est informé que le Secrétaire exécutif du GAFI a quitté ses fonctions. Actuellement, l'organisation est dirigée par un secrétaire exécutif par intérim; on prévoit l'arrivée d'un nouveau secrétaire exécutif d'ici le mois de juin.

13.4. Fonds monétaire international et Banque mondiale

Banque mondiale et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

36. Le siège de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) fait savoir que la version russe du modèle de loi de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sera publié sur le site Internet du Réseau international d'information sur le blanchiment de l'argent (IMoLIN) dans un délai de deux semaines, tandis que les versions française, espagnole et arabe sont en suspens mais seront publiées à un stade ultérieur. L'ONUDC dispense une formation assistée par ordinateur dans les domaines de la lutte contre le blanchiment de capitaux en général et des connaissances de base pour le personnel des CRF. Une version russe a déjà été élaborée, qui sera très bientôt disponible pour diffusion. L'ONUDC a conçu une base de données que les CRF peuvent utiliser dans le cadre de leur travail de collecte et d'analyse de rapports de transaction.

Dénommée *goAML*, la base de données est accessible à toute CRF intéressée par une base de données susceptible de l'aider si elle n'en possède pas une ou si elle n'est pas satisfaite de celle qu'elle possède déjà. Cette base de données, qui est déjà opérationnelle dans la CRF du Nigeria, est conçue comme un système modulaire de sorte à répondre aux besoins de toute CRF indépendamment de sa taille. La coopération avec les donateurs continue, en particulier dans les pays d'Asie centrale. Une lettre d'informations mensuelle concernant l'ensemble des activités d'assistance technique et de formation est distribuée. Désormais, une version russe de cette lettre d'informations est aussi diffusée. Les expériences et articles d'autres pays, notamment pays européens, seraient volontiers inclus dans la lettre d'informations. Il y a deux semaines de cela, un atelier de formation de deux jours sur le rôle et le fonctionnement d'une CRF a eu lieu au Tadjikistan: il s'agit d'un projet conjoint de donateurs parrainé par la Banque Mondiale, l'ONUDC, le Groupe Eurasie contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GEA), Rosfin Monitoring, le PNUD, l'OSCE et le Conseil de l'Europe. Des experts de Bulgarie et d'Ukraine ont également apporté une contribution appréciable à l'atelier. Des délégués issus de quelques 18 ministères et agences du Tadjikistan y ont participé, et le projet semble avoir été assez réussi. Au Kazakhstan, le projet de loi anti-blanchiment est toujours en instance devant le Parlement en raison d'un désaccord sur la question du niveau où la CRF devrait être placée. Une CRF a été créée au Kirghizistan, et l'ONUDC met en œuvre des programmes de formation intensive pour le personnel de ladite cellule en association avec la CRF du Liechtenstein. L'Ouzbékistan a promulgué une loi anti-blanchiment de capitaux à la fin de l'année 2004. Des programmes de formation technique y ont été mis en œuvre à l'intention des fonctionnaires; cependant, au cours des mois de janvier, février et avril 2007 le Président ouzbek a adopté quelques décrets qui reviennent, pour l'essentiel, à suspendre l'application de la loi anti-blanchiment de capitaux jusqu'en 2013. Dans le cadre d'une nouvelle initiative conjointe de la Banque Mondiale et de l'ONUDC, dénommée Initiative pour la restitution des avoirs volés (StAR), les deux institutions entendent travailler plus étroitement avec les pays qui ont développé leur secteur financier et dont les banques et autres institutions financières sont susceptibles d'abriter des comptes de fonctionnaires corrompus de tiers pays en provenance desquels les fonds sont transférés. On espère que ces fonds pourront ainsi être saisis, gelés et, au terme d'une procédure judiciaire appropriée, restitués.

Fonds monétaire international (FMI)

37. Le programme d'évaluation du FMI se poursuit. Le rapport letton a été publié sur le site Internet du FMI. Des progrès ont été notés en ce qui concerne le Liechtenstein et il est espéré que MONEYVAL pourra donner son accord à l'examen du projet de rapport lors de sa plénière en septembre. Aucune décision n'a encore été prise quant à l'évaluation d'un pays de MONEYVAL par le FMI en 2008. Le séminaire de formation des évaluateurs de MONEYVAL a été très apprécié et bien organisé. Le FMI étudie les possibilités d'améliorer les systèmes ainsi que la qualité et cohérence des rapports d'évaluation. Tous les rapports approuvés lors des plénières de MONEYVAL sont par la suite envoyés au Conseil d'administration du FMI pour information; par conséquent, il importe pour le FMI que la qualité et la cohérence soient constantes, en particulier en cas de nécessité d'un plan d'action pour les services financiers (PASF).

13.5. Groupe Eurasie contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (Groupe Eurasie ou EAG)

38. En novembre 2006, le Groupe Eurasie a pris part à l'évaluation mutuelle de la Chine. Au cours des mois de janvier et février 2007, le Groupe Eurasie a entrepris l'évaluation mutuelle du Kirghizistan; la semaine prochaine, à l'occasion de la plénière de l'EAG, le rapport d'évaluation mutuelle du Kirghizistan sera examiné. L'EAG a activement participé au séminaire international sur la création d'une cellule de renseignement financier, qui a eu lieu en mai au Tadjikistan. L'EAG apprécie beaucoup les activités des observateurs ainsi que de la Banque mondiale, de l'ONUDC et de l'Ukraine. Les trois thèmes retenus pour les études de typologies en 2007 sont les suivants: financement du terrorisme; blanchiment des produits du trafic de drogues et utilisation d'espèces dans le blanchiment de capitaux. L'EAG participera à la prochaine évaluation mutuelle de la Fédération russe, conjointement avec le GAFI et MONEYVAL.

Point 14 - Rapport de progrès : Albanie

39. Le délégué de l'Albanie présente le rapport de progrès, en soulignant que:

- L'Albanie a réalisé des progrès dans la lutte contre le financement du terrorisme et, surtout, dans la lutte contre le blanchiment de capitaux en particulier, depuis la dernière évaluation.

- Immédiatement après l'adoption du deuxième rapport d'évaluation, un travail a été commencé pour mettre en œuvre les recommandations en rédigeant une nouvelle loi anti-blanchiment avec l'assistance du FMI et d'autres experts internationaux.

- D'excellents experts du FMI ont travaillé avec un groupe de fonctionnaires albanais sur le nouveau projet de loi anti-blanchiment de capitaux. La partie albanaise a aussi bénéficié des conseils d'un expert du Trésor américain.

- Le projet de loi anti-blanchiment de capitaux est pratiquement prêt pour soumission au Conseil des ministres avant sa présentation au Parlement.

- En outre, le Code pénal a été amendé en février 2007 afin de mieux lutter contre le financement du terrorisme conformément aux Recommandations formulées dans le deuxième rapport d'évaluation.

- Enfin, une unité d'enquête conjointe a été récemment mise sur pied en Albanie pour lutter contre la criminalité économique, en particulier le blanchiment de capitaux.

40. La Hongrie demande des précisions sur le statut du projet de loi anti-blanchiment de capitaux. L'Albanie confirme que ledit projet doit encore être approuvé par le Conseil des ministres avant de passer devant le Parlement. De ce fait, il est encore possible d'y apporter des modifications supplémentaires après la réunion plénière, si nécessaire.

41. L'Expert scientifique sur les questions répressives demande comment les autorités albanaises en général ont traité la question des sous-déclarations et fausses déclarations en ce qui concerne les mouvements transfrontières de fonds et autres valeurs. L'Albanie explique que trois

affaires ont été transmises au Parquet, mais ont ensuite fait l'objet d'une révocation en raison d'une loi d'amnistie. Cependant, toutes les sous-déclarations et fausses déclarations commises après le 20 février 2007 doivent faire l'objet d'une enquête et de poursuites. L'Expert scientifique en matière de répression demande également à connaître les mesures actuelles visant à garantir l'intégrité du personnel des autorités répressives et de la CRF. L'Albanie répond qu'il existe dans le pays une loi spéciale exigeant que tous les agents publics fassent l'objet d'un examen approfondi par un service spécial rattaché au Bureau du Premier ministre. Au terme de ce processus, la personne concernée reçoit une attestation établissant qu'elle n'a pas d'antécédents pénaux et a fait l'objet d'un examen approfondi.

42. Malte demande des clarifications au sujet des articles 4 et 6 du projet de loi anti-blanchiment de capitaux. A l'article 6, paragraphe 15, il est stipulé que « *si un sujet ne peut pas honorer ses obligations de vigilance décrites dans le présent article, il n'établira ni ne maintiendra la relation d'affaires…* ». La question qui préoccupe Malte est de savoir s'il est possible d'utiliser cette disposition au titre de l'article 6 dans le cas où la vigilance à l'égard du client au sens de l'article 4 n'est pas exercée et où le client n'est pas identifié. L'Albanie confirme qu'il est obligatoire d'identifier le client conformément à l'article 4 et si cela n'est pas possible alors aucune relation d'affaires ne doit être établie. L'Albanie reconnaît que le projet de loi doit être amendé afin de corriger ce problème.

43. La Slovaquie sollicite des clarifications sur l'existence d'un règlement relatif à la constitution des sociétés. L'Albanie explique qu'une nouvelle loi relative à l'enregistrement des sociétés est en cours d'élaboration. Les possibilités d'assurer un contrôle des antécédents des demandeurs et de l'origine des fonds sont actuellement examinées.

44. Le Président demande à savoir comment l'Albanie entend renforcer le niveau de reddition de comptes par les entités responsables. L'Albanie convient que le nombre de transactions suspectes est très faible et la plupart de ces transactions proviennent des banques. Une équipe spéciale d'enquête a été créée récemment afin de renforcer les efforts et de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Décisions prises:

- La plénière décide de supprimer toutes les mentions « *appréciation recommandée* » ainsi que les évaluations « *mis en œuvre* », « *mis en œuvre partiellement* » et « *non mis en œuvre* » insérées dans le rapport de progrès par l'Albanie, avant publication du rapport sur le site Internet de MONEYVAL.

- La plénière adopte le rapport de progrès.

Point 15 - Procédures visant à promouvoir la conformité : Azerbaïdjan

45. En marge de la plénière, le Bureau tient une réunion avec la délégation de l'Azerbaïdjan. Contre toute attente, l'Azerbaïdjan ne présente aucune information sur les progrès réalisés en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Décision prise:

- La plénière soutient la proposition du Bureau de passer à l'étape 4 des procédures de MONEYVAL visant à promouvoir la conformité. En conséquence, une lettre sera adressée par le Secrétaire général du Conseil de l'Europe au(x) ministre(s) concerné(s) en Azerbaïdjan, en attirant l'attention sur la non-conformité aux documents de référence.

Points 16 et 20 - Information sur les initiatives de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans d'autres pays membres de MONEYVAL (tour de table)

46. Arménie: le Centre de monitoring financier (CRF) a modifié sa structure et recruté de nouveaux collaborateurs. Dans le contexte des réformes en matière répressive, l'Arménie a pris des décisions concernant son cadre institutionnel et fonctionnel pour la répression. Conformément au paquet d'amendements juridiques adopté, d'ici la fin de cette année, le Parquet sera déchargé de la fonction d'enquête, qui devrait alors revenir aux agences spécialisées responsables de la sécurité intérieure. Ainsi, la CRF devrait prendre en compte ses liens fonctionnels avec le système répressif aux fins de la communication des transactions suspectes analysées. Les autorités arméniennes ont commencé à élaborer un ensemble complet d'amendements à la loi de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et le Gouvernement arménien a inscrit l'adoption d'une version révisée de la loi de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, sur la liste de ses priorités. Le projet de loi a déjà été préparé et a été officiellement envoyé à d'autres agences pour recueillir leurs observations. On prévoit qu'il sera transmis au Parlement en septembre 2007. Par ailleurs, un règlement reflétant les amendements apportés à la loi de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et garantissant sa pleine conformité aux Recommandations du GAFI a été diffusé. Deux délégués de l'Arménie ont pris part au séminaire de formation des évaluateurs de MONEYVAL.

47. Azerbaïdjan: la délégation répète que le projet de loi anti-blanchiment de capitaux n'a pas été adopté en 2006, contrairement aux prévisions, mais souligne qu'il sera adopté dans le cadre du nouveau programme anti-corruption et qu'une CRF sera établie au courant de cette année.

48. Bosnie-Herzégovine: la délégation déclare que la CRF est désormais dotée d'un effectif et de moyens matériels complets. Le Conseil des ministres a adopté une décision relative à l'établissement d'un groupe de travail sur la prévention et la répression du blanchiment de capitaux, dont la composition est interdisciplinaire. Depuis février 2007, la CRF a notifié 3 transactions suspectes au Parquet et 24 jugements ont été rendus concernant le blanchiment de capitaux. La coopération entre la CRF et l'agence d'Etat chargée des assurances a atteint un niveau satisfaisant: toutes les compagnies d'assurance doivent désigner une personne de contact responsable de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et ont reçu une liste d'indicateurs pour la détection des transactions suspectes.

49. Bulgarie: la troisième visite d'évaluation de MONEYVAL est intervenue du 22 au 28 avril 2007. Le 5 avril 2007, un amendement à l'instruction relative à la coopération entre le Ministère des finances, le Parquet et le Ministère de l'intérieur, de juillet 2006 a été adopté. Le Groupe de travail sur la gestion et la coordination des activités ayant trait aux affaires de blanchiment de capitaux et

de financement du terrorisme est devenu officiel et opérationnel. Les membres de ce groupe de travail sont le directeur de la CRF, le chef de l'Unité de lutte contre la criminalité organisée au sein du Bureau du Procureur général près la Cour de cassation et le directeur de la Direction générale de lutte contre la criminalité organisée au sein du Ministère de l'intérieur. Depuis la fin de mars 2007, le service d'inspection de l'Agence de renseignement financier (FIA) a réalisé 24 contrôles sur place. Pendant la période allant de mars à mai 2007, 39 transactions suspectes ont été déclarées à la CRF et 29 rapports ont été soumis par l'Agence de renseignement financier au Ministère de l'intérieur. Du 1er avril au 10 mai 2007, la Commission d'identification des avoirs d'origine criminelle a initié 25 poursuites en vertu de la loi sur la confiscation des avoirs d'origine criminelle et a pris 12 décisions d'identification d'avoirs d'origine criminelle (totalisant une valeur d'environ 5 milliards d'euros) et une décision de confiscation d'avoirs d'origine criminelle d'une valeur de quelques 100.000 euros. Le 25 avril 2007, une condamnation pour blanchiment de capitaux (la 9e depuis 2006 et la 2e depuis 2007) assortie d'une peine de 3 ans de prison et d'une amende de 20.000 Leva (soit environ 10.000 euros) a été prononcée. Dans cette affaire, le trafic de drogues représente l'infraction principale et environ 83.000 euros ont été confisqués au profit de l'Etat. L'acte d'accusation a été préparé par le Bureau du Procureur sur la base d'informations fournies par la Police.

50. Croatie: un groupe de travail sur les questions de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, composé de 11 institutions et mis en place le 1er mars 2007, a tenu sa première réunion. Un nouveau protocole opérationnel entre la CRF, le Ministère de l'intérieur et le Bureau du Procureur général a été établi, y compris la possibilité d'une gestion conjointe des affaires. La Banque centrale et l'Agence de supervision des services financiers (FSA) ont établi un comité interne pour les questions ayant trait à la lutte contre le blanchiment de capitaux.

51. Chypre: un projet d'amendements de la législation a été présenté au Conseil des ministres. La CRF a préparé un projet de notes d'orientation pour le secteur immobilier et les marchands de pierres précieuses. Un projet de loi portant amendement de la loi de ratification de la Convention des Unies Nations est en instance de promulgation par le Parlement; il inclut une disposition criminalisant les cas dans lesquels des fonds sont collectés sans lien avec une action terroriste. Une nouvelle décision de confiscation de 769.000 livres chypriotes a été obtenue à l'encontre de 6 personnes reconnues coupables de fraude et de blanchiment de capitaux. Des peines d'emprisonnement allant jusqu'à 5 ans ont été prononcées. Une décision de confiscation auprès d'une tierce partie a été attaquée devant la Cour suprême et a été invalidée. S'agissant du financement du terrorisme, les enquêtes concernant les listes des Nations Unies ont été négatives. Le niveau de sanction, qui s'établissait à 3.000 livres au maximum, a été amendé par la loi et ainsi porté à un montant de 100.000 euros au maximum – sanction administrative que les instances de supervision peuvent prononcer. Concernant la supervision du secteur des assurances, la phase finale du processus de recrutement de personnel additionnel pour les visites de contrôle du secteur est en cours.

52. République tchèque: le projet de loi anti-blanchiment, qui a été soumis au Gouvernement, devrait entrer en vigueur en décembre 2007. Il y a deux semaines de cela, un séminaire a été organisé avec le Collège européen de police (CEPOL) sur la criminalité économique, en particulier la fraude à la TVA. Deux experts tchèques ont aussi été associés au projet MOLI du Conseil de l'Europe en Ukraine.

53. Estonie: l'Estonie remercie MONEYVAL de l'accord donné pour un report à 2008 de la visite d'évaluation dans le pays. Un projet de loi anti-blanchiment est en cours d'élaboration et la procédure sera amorcée au niveau parlementaire en septembre. Le Comité interinstitutionnel a présenté son deuxième rapport au Gouvernement. Onze nouveaux fonctionnaires ont intégré la CRF, et 2 postes supplémentaires restent à pouvoir. Une unité spéciale a été établie pour les autorités de supervision du secteur financier. Le 15 mars 2007, un nouvel amendement au Code pénal a été adopté, qui introduit un nouveau délit de terrorisme. Des modifications ont aussi été apportées au Code de procédure pénale, ce qui a permis aux tribunaux de geler des avoirs par la suite.

54. Georgie: des amendements ont été apportés à la loi anti-blanchiment et à la loi relative aux des activités des banques commerciales. Les modifications significatives incluent le fait que les entités doivent désormais vérifier l'identité du client et lui demander les documents nécessaires, ainsi qu'une définition du bénéficiaire effectif. Un amendement sera introduit dans le sens d'une approche « tous crimes ». La Banque nationale et le Service d'Etat de supervision des assurances ont signé un mémorandum d'accord. En 2007, 6 affaires ont été soumises au Bureau du Procureur général. Une décision a été adoptée en vue d'établir un comité permanent interagences, présidé par le Procureur général, responsable de la mise en œuvre des recommandations de MONEYVAL.

55. Hongrie: des efforts sont en cours pour mettre en œuvre la Troisième directive de l'UE, et le projet de loi devrait être adopté au cours du deuxième semestre de l'année. Un projet de loi visant une mise en œuvre plus efficace des sanctions financières doit être soumis au Parlement en juin. La Commission des jeux de hasard fait désormais partie de l'autorité fiscale. Un séminaire de 3 jours en mars et un autre de 2 jours en avril ont été organisés à l'intention des juges sur la criminalité économique. Au cours des 4 derniers mois, les autorités de supervision du secteur financier ont initié 11 examens sur place.

56. Lettonie: la Lettonie annonce que son rapport a été publié par le FMI. Elle continue de travailler sur la nouvelle loi de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Suite à l'adoption d'un nouveau code de procédure pénale en 2005, les statistiques font état de 9 condamnations pour blanchiment de capitaux, 17 personnes condamnées, 16 affaires portées devant les tribunaux, 21 affaires pénales portées devant le Bureau du Procureur général (unité spécialisée dans le blanchiment de capitaux), 42 personnes mises en examen pour blanchiment de capitaux. Le nouveau code de procédure pénale prévoit la possibilité de confisquer des avoirs avant d'obtenir une condamnation, et 7 procédures judiciaires ont abouti à la confiscation d'environ 1 million de dollars américains. Au cours des 5 derniers mois, 46 décisions de gel ont été prises par la CRF et plus de 8,5 millions de dollars américains ont été gelés.

57. Liechtenstein: le pays a reçu la visite de 2 délégations du FMI au cours de la période allant du 21 mars au 4 avril 2007. Celles-ci ont déjà fait parvenir leurs projets de rapport et devraient soumettre leur rapport relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, tel que révisé, d'ici la fin de juin 2007.

58. Lituanie: le rapport d'évaluation mutuelle a été publié officiellement au niveau national et une réunion de coordination a été organisée pour examiner ses conclusions. Le projet de loi relatif à

la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme devrait être approuvé par le Gouvernement en juin 2007. La Banque centrale et la CRF ont tenu une réunion pour discuter de la coopération en matière d'inspection et d'échange d'informations.

59. Malte: des consultations ont été organisées avec le secteur pour préparer des amendements à la Loi anti-blanchiment. La CRF continue de renforcer ses ressources humaines, y compris par des analystes et déontologues. Un ressortissant maltais a été convaincu de faux et usage de faux et ainsi condamné à 6 ans de prison. Les produits concernés ont été confisqués et les amendes se sont chiffrées à 2,3 millions d'euros.

60. Moldova: depuis la dernière réunion plénière, la Stratégie nationale de prévention et de répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ainsi que le Plan d'action en vue de sa mise en œuvre ont été approuvés. La CRF a été établie en tant qu'organisme de coordination à l'échelle nationale pour la mise en œuvre de la stratégie. Le nouveau projet de loi relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été envoyé par le Gouvernement au Parlement pour approbation. La CRF a signé un mémorandum d'accord et a ouvert des négociations pour 4 autres mémorandums d'accord. Un accord de coopération stratégique entre la Moldova et Europol a été conclu, qui vise à renforcer la coopération dans les domaines de la criminalité organisée, de la traite des êtres humains, du trafic de drogues et du blanchiment de capitaux. L'Instrument d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) a organisé une formation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. De même, dans le cadre du projet contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (MOLICO) initié par le Conseil de l'Europe, un atelier sur les typologies et les tendances du blanchiment de capitaux et du terrorisme du financement a été organisé. Quant à elle, la Banque mondiale a organisé une activité de formation de formateurs ouverte à un nombre important de représentants nationaux. Le chef de délégation a fait une déclaration relative à une analyse réalisée au niveau national, qui a révélé l'existence d'une implication active des banques « transnistriennes » dans des transactions internationales. Les autorités moldaves aimeraient attirer l'attention des membres de MONEYVAL sur le fait que la région de Transnistrie doit être considérée comme un « *trou noir* », où les procédures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ne sont pas appliquées et sur le fait qu'en conséquence, la région représente une menace au sens du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme pour la communauté internationale.

61. Monaco: un amendement sera adopté pour intégrer les exigences de la RS.IX, comme le prévoit la réglementation européenne. Un accord de coopération judiciaire a été signé avec les Etats-Unis d'Amérique. Monaco a ratifié la Convention pénale sur la corruption, et le Service d'information et de contrôle des circuits financiers (SICCFIN) a été désigné autorité centrale aux fins de ladite Convention.

62. Monténégro: un nouveau projet de loi relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est préparé avec l'assistance du Conseil de l'Europe; la loi devrait être adoptée dans le courant de cet été. En tout, 64 indicateurs relatifs aux transactions suspectes ont été définis et portés à la connaissance des entités soumises à des obligations. Concernant les activités de la CRF, entre janvier et avril 2007, 99 affaires ont été ouvertes, 57 transactions suspectes ont été déclarées, 16 transactions ont été différées (qui représentaient un montant total de 12 millions

d'euros) et, enfin, 18 affaires ont été transmises à la Police et au Parquet. Quatre affaires ont été traitées et transmises aux services répressifs (faux ou fraude fiscale). La CRF a envoyé 14 requêtes de complément d'information à des cellules de renseignement financier étrangères, tandis que 8 requêtes ont été reçues en provenance de l'étranger.

63. Saint-Marin: la visite d'évaluation du troisième cycle a eu lieu du 4 au 10 mars 2007. La CRF a participé à la réunion plénière du Groupe Egmont, au cours de laquelle elle a renforcé et amélioré ses relations avec des cellules de renseignement financier étrangères.

64. Serbie: aucun changement important n'est intervenu en Serbie depuis la dernière réunion plénière. Le projet de loi relatif à la prévention du financement du terrorisme est en instance d'adoption, de même que la stratégie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Plusieurs ateliers concernant l'approche axée sur les risques ont été organisés à l'intention des institutions financières, ainsi que plusieurs séminaires de sensibilisation pour les autorités répressives et les juges.

65. Slovaquie: la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme a été ratifiée et est entrée en vigueur le 1er juin 2007. Des efforts sont en cours pour l'élaboration de la nouvelle loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, dont le projet a été soumis pour commentaires aux ministères concernés avant d'être envoyé au Gouvernement. On prévoit que ledit projet sera présenté au Parlement d'ici la fin de juin 2007 ou autrement en septembre. Il existe une ferme volonté de la faire adopter par le Parlement d'ici décembre 2007. La CRF a commencé la formation des entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) et un séminaire a été organisé en mars pour les agents immobiliers. La Banque nationale de Slovaquie est en train de revoir tous les manuels sur place et hors site afin de mettre au même niveau les méthodes de supervision appliquées aux différents segments du secteur financier. Elle prévoit de mettre au point les nouveaux manuels d'ici la fin de cette année. Deux condamnations définitives ont été obtenues devant les tribunaux concernant les activités d'entités non bancaires: les personnes ont écopé de peines d'emprisonnement et les avoirs en cause ont été saisis.

66. Slovénie: la nouvelle loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est toujours en instance au niveau du Parlement; on prévoit qu'elle sera votée lors de la session ordinaire débutant le 18 juin. Des dispositions législatives d'exécution dérivées ont été élaborées récemment, notamment en matière de signalement des cas de financement du terrorisme. Des institutions financières, en particulier des banques, ont déjà entamé des préparations pour la mise en œuvre des procédures introduites par la nouvelle législation. Après l'introduction de l'euro en 2007, le nombre de bureaux de change a sensiblement baissé et cette tendance se poursuit.

67. « Ex-République yougoslave de Macédoine »: vers la fin du mois d'avril, un projet de loi anti-blanchiment mettant en œuvre la Troisième directive et la Convention de Strasbourg modifiée a passé la première étape au Parlement. On prévoit que ce projet de loi sera adopté d'ici la fin de cette année. Depuis la visite d'évaluation du 3e cycle, qui a eu lieu en mars 2007, la CRF a engagé du personnel supplémentaire, y compris un informaticien principal et deux agents au département d'analyse, ce qui a porté l'effectif total de la cellule à 12 personnes. En avril, la CRF a adopté son

rapport annuel d'activités, qui est désormais disponible sur son site Internet. Récemment, la coopération entre les institutions impliquées dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été intensifiée. Un mémorandum d'accord entre la CRF et le Bureau de la sécurité publique au sein du Ministère de l'intérieur a été signé. Le 14 avril, 14 personnes ont été condamnées pour blanchiment de capitaux – et la peine maximum s'est montée à 14 ans de prison. Le tribunal a confisqué 750.000 euros et des biens équivalant à environ 500.000 euros. La préparation de la mise en œuvre d'un projet de jumelage a commencé, et l'Espagne a été désignée en tant que partenaire de jumelage.

68. Ukraine: le Parlement a adopté un projet de loi fondé sur les Recommandations 40 + 9 du GAFI, la Troisième directive de l'UE et la Convention de Strasbourg. Le Comité d'Etat de suivi financier a établi une liste de personnes suspectées d'activités terroristes, qui a été portée à la connaissance des institutions financières. Le 13 mars 2007, le système d'information unifié de suivi financier a été lancé d'un point de vue opérationnel. Une plateforme de formation, pour l'apprentissage électronique, est désormais établie au niveau du centre de formation au sein de la CRF; le projet MOLI-UA 2 a soutenu le groupe de travail dédié à l'élaboration de ladite plateforme. La CRF a organisé un atelier de formation sur la coopération entre les autorités d'Etat et le secteur bancaire. Un autre atelier de formation a été organisé à Yalta, dans le cadre duquel plusieurs questions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ont été abordées. Enfin, l'Ukraine a soutenu la demande d'adhésion du Belarus au Groupe Egmont.

Points 17, 18 et 19 - Discussion sur le projet de troisième rapport d'évaluation mutuelle de la Pologne

69. Le Secrétariat remercie la délégation polonaise pour son hospitalité et sa coopération. Il explique le contexte de la visite sur place et présente les experts impliqués dans ce processus d'évaluation. Les évaluateurs font un résumé de leurs conclusions, puis exposent les changements majeurs dans le projet de rapport, intervenus entre la version envoyée avant la réunion plénière et la version apportée à la discussion plénière. Le Secrétariat fait remarquer que le groupe *ad hoc* chargé de l'examen a formulé des commentaires pour réflexion. Son expertise et ses conseils sont très appréciés et pratiquement tous les commentaires sont approuvés par les examinateurs. Ensuite, les autorités polonaises expriment leur gratitude pour l'évaluation et présentent les membres de la délégation.

70. Les trois pays intervenants sont: la Fédération russe, la Slovénie et l'Ukraine. Au cours du débat sur le projet de rapport concernant la Pologne, les intervenants et la plénière demandent des clarifications et un complément d'information sur divers points.

71. *Discussions:*

- La plénière sollicite des informations sur:
  - l'émission des titres au porteur en Pologne;
  - la manière dont la Pologne aborde l'article 7 de la Deuxième directive anti-blanchiment de l'UE (paragraphe 278 du projet de rapport);

- la situation des institutions de monnaie électronique en Pologne (quelles sont les institutions qui sont habilitées à émettre de la monnaie électronique ? Pourquoi les institutions de monnaie électronique sont-elles exonérées de l'obligation d'enregistrer les transactions d'un montant supérieur au seuil ?);
- l'efficacité et les ressources de la CRF. L'équipe d'évaluation explique que la CRF est dotée d'excellents moyens informatiques qui lui permettent de traiter plus de 20 millions de rapports par an avec un effectif de 46 personnes seulement.

72. *Questions importantes abordées*:

- La plénière décide d'attribuer une notation globale pour les Recommandations 30 et 32 (dans la section 7 du rapport) et de supprimer l'ensemble des notations respectives des Recommandations qui sont contenues dans les autres sections du rapport (c'est-à-dire les sections 2, 3, 4 et 6).
- Il conviendrait de considérer la Recommandation 34 comme « sans objet » s'il n'est pas possible d'établir une société fiduciaire nationale ou une société fiduciaire étrangère dans un pays. Le fait qu'une société fiduciaire étrangère puisse théoriquement agir dans un pays en tant que succursale devrait être considéré comme hors de propos à cet égard.
- On conclut qu'en ce qui concerne la Recommandation 9, les évaluateurs devraient se concentrer sur le fait de savoir si la législation du pays évalué permet de se fonder sur des éléments de vigilance à l'égard du client produits par des tierces parties ou autres intermédiaires. Si la législation ne permet pas aux institutions financières de se fonder sur des tierces parties ou autres intermédiaires, alors la Recommandation 9 serait « sans objet ». Si la pratique diffère des obligations légales, cela ne devrait pas être abordé au titre de la Recommandation 9 mais des Recommandations 5 et 17.
- Il est décidé que l'élément intentionnel du délit de blanchiment de capitaux peut aussi être prévu dans un volet général d'une législation (par exemple, le code pénal) et que le fait qu'il ne soit pas inclus dans le délit de blanchiment de capitaux lui-même (critère 2.1) ne constitue pas nécessairement une lacune.
- La plénière conclut que les questions ayant trait aux droits de l'homme ne devraient pas être abordées dans les rapports de MONEYVAL.

73. Au terme des discussions, la plénière décide:

- que la Recommandation 34 (qui a fait l'objet d'une notation « largement conforme ») devrait recevoir l'appréciation « non applicable »;
- de maintenir la notation relative à la Recommandation 9, à savoir « non applicable»;
- de maintenir la notation relative à la Recommandation 33 (« partiellement conforme »);
- d'abaisser la notation relative aux Recommandations 10 et 11 à « partiellement conforme » et aux Recommandations 5 et 21, à « non conforme »;
- d'augmenter la notation relative à la Recommandation 26 à « conforme ».

Décisions prises:

- La plénière adopte le projet de rapport et le résumé, tels que modifiés (sous réserve de modifications rédactionnelles subséquentes).

Point 23 - Financement et personnel

74. Les autorités de Monaco reçoivent des remerciements pour leur récente contribution volontaire au travail de MONEYVAL.

Point 24 - Procédures visant à promouvoir la conformité: Moldova (examen de la législation récemment adoptée concernant la légalisation de capitaux et l'amnistie fiscale)

75. Le Président rend compte de l'issue des discussions organisées par le Bureau en marge de la 23e réunion plénière (mardi 5 juin 2007), qui a réuni les membres du Bureau de MONEYVAL et la délégation moldave dirigée par M. Igor DODON, Ministre de l'économie et du commerce. Cette réunion a permis aux membres du Bureau de recevoir des explications complémentaires sur le champ d'application de la législation récemment adoptée en matière de légalisation des capitaux et d'amnistie fiscale ainsi que sur les prochaines étapes envisagées. Cependant, étant donné que le Bureau n'a pas reçu une traduction officielle en anglais de la loi n° 111-XVI adoptée récemment (27.04.2007) et du projet de train de dispositions législatives visant à appliquer cette loi, il estime ne pas être en mesure d'évaluer la législation au stade actuel. Par conséquent, une lettre a été préparée à l'attention du chef de la délégation moldave pour lui demander de communiquer, avant l'expiration d'un délai de 7 jours, une traduction officielle de la législation susmentionnée, afin de permettre au Bureau d'examiner son impact sur la mise en œuvre de la législation de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme actuellement en place et de déterminer, en connaissance de cause, s'il serait nécessaire d'ouvrir des procédures visant à promouvoir la conformité ou pas. Le représentant du Groupe Egmont informe la plénière que ce volet de la législation a été porté à l'attention du Groupe Egmont lors de l'examen de la demande d'adhésion de la Moldova et que cette évolution a été prise en considération dans la décision finale à ce sujet. Les autorités moldaves confirment leur intention de coopérer pleinement pour fournir la traduction officielle de la loi et du projet de législation d'application dans le délai imparti.

Décision prise:

- La réunion plénière convient qu'une décision sur cette question devrait être prise dès que possible et, en conséquence, autorise le Bureau à examiner ladite question et à décider, pour le compte de la plénière, si des procédures visant à promouvoir la conformité devraient être ouvertes ou pas et, le cas échéant, le niveau d'étape qu'il conviendrait d'appliquer.

APPENDIX I / ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

Mr Besnik COBAJ **Head of Delegation**
General Director, Financial Intelligence Unit (FIU),
Ministry of Finance

Ms Indrit BANKA
Advisor, Governor's Office, Bank of Albania, Sheshi "Skenderbej", ALB – TIRANA

Mr Arben KRAJA
Prosecutor, Prosecutor General's Office, Organised Crime Department,
Qemal Stafa, 1, ALB - TIRANA

Mr Besnik MUÇI
Chief of Sector for Fighting Money Laundering and Financial Crimes,
Directorate of Organised Crimes and Witness Protection,
Ministry of the Interior, Bulevardi "Bajrain Curri", ALB – TIRANA

ANDORRA / ANDORRE

M. Jordi PONS LLUELLES **Chef de Délégation**
Directeur, Unité de Prévention du Blanchiment (UPB),
Unitat de Prevenció del Blanqueig (UPB), C/ Prat de la Creu, 8,
Edifici Le Mans, AND – ANDORRA LA VELLA / Principat d'Andorra

M. Jordi TORRES
Commissaire de Police, Ministère de l'Intérieur, Unitat de Prevenció del Blanqueig (UPB),
C/ Prat de la Creu 8, Edifici Le Mans, AND – ANDORRA LA VELLA / Principat d'Andorra

ARMENIA / ARMENIE

Mr Arakel MELIKSETYAN **Head of Delegation**
Head of Division, Financial Supervision Department, Central Bank of Armenia,
Vazgen Sargsyan 6, ARM – 375010 YEREVAN

Ms Svetlana GLECHUNTS
Head of Division, Ministry of Justice, Vazgen Sargsyan 3, ARM - 375010 YEREVAN

Mr Armen KROYAN
Senior Prosecutor of Anti-Corruption Department, Prosecutor General's Office,
Vazgen Sargsyan Street, 5, 375010 YEREVAN

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Adishirin GASIMOV
Diretor, National Bank of Azerbaijan, Banking Supervision Department
R.Behbudov str 32, AZ – 1014 BAKU

Mr Mehti MEHTIYEV
Cabinet of Ministers of Azerbaijan, Commission combating money laundering and terrorism financing, Ministry of National Security, Gadjibekov Street, 1, AZ – 1007 BAKU

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Ms Sandra MALESIC
Head of Department for European Integration, Ministry of Justice,
M. Tita 40, 71000 SARAJEVO

Mr Samir OMERHODZIC
Director, Insurance Agency,
Ul. Obala Kulina Bana 4/11, 71000 SARAJEVO

BULGARIA / BULGARIE

Dr Vasil KIROV **CHAIRMAN / PRÉSIDENT**
Director General, Financial Intelligence Agency, **Head of Delegation**
Slavyanska Street 4, BG – 1040 SOFIA

Ms Sonia KLISSARSKA
Law Enforcement Expert, Specialist Ist degree, AFCOS - MoI;

Prof. Stoyan KOUSHLEV
Chairman of the Commission for the Establishing of Property Acquired by Criminal Activity (CEPACA)

Ms Mitka ZAHARLIEVA
Legal Expert, International Co-operation and European Integration Directorate,
Ministry of Justice, Slavyanska Street,1, BG – 1040 SOFIA

CROATIA / CROATIE

Mr Damir BOLTA **Head of Delegation**
Deputy Director, Anti-Money Laundering Department,
Ministry of Finance, Ulica Grada Vukovara 72, HR - 10000 ZAGREB

Mr Damir DEAK
Chief Inspector, Economic Crime and Corruption Department,
Ministry of the Interior, Ilica 335, HR - 10000 ZAGREB

Mr Ivan PLEVKO
Deputy District Attorney, District Attorney's Office,
Županijsko Drzavno Odvjetnistvo u Zagrebu, Savska 41/IV, HR - 10000 ZAGREB

Ms Marcela KIR
Croatian National Bank, Jurisiceva, 17, HR – 10000 ZAGREB

Ms Anita LJUBIČIĆ
Croatian National Bank, Jurisiceva, 17, HR – 10000 ZAGREB

Ms Marina Putica PLAVŠIĆ
Financial Services Supervisory Agency

Mr Denis OŠTRIĆ
Financial Services Supervisory Agency

CYPRUS / CHYPRE

Mr Michael STYLIANOU
Senior Officer, Banking Supervision and Regulation Department,
Central Bank of Cyprus, 80 Kennedy Avenue, P.O. Box 25529, CY - 1395 NICOSIA

Mrs Maria KYRMIZI
Counsel of the Republic, Member of the Unit for Combating Money Laundering,
Attorney General's Office, 27 Katsoni Street, CY - 1082 NICOSIA

Mrs Antigoni HADJIXENOPHONTOS
Financial Analyst/Investigator, Member of the Unit for Combating Money Laundering,
Attorney General's Office, 27 Katsoni Street, CY - 1082 NICOSIA

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Jaromir NEUZIL **Head of Delegation**
Head of International Co-operation Department, Financial Analytical Unit,
Ministry of Finance, Jindrisska 14, PO Box 675, CZ– 11121 PRAHA 1

Mr Stanislav POTOCZEK
Public Prosecutor, Head of Department of Criminal Proceedings,
Supreme Public Prosecutor's Office, Jezuitská 4, CZ - 66055 BRNO

Mr Tomas VESELKA
Police Officer, Unit for Combating Corruption, Police of the Czech Republic,
Strojnicka 27, P.O. Box 62 / OKH, CZ – 17089 PRAGUE 7

Ms Iva STROUHALOVA
EVALUATOR FOR POLAND
Legal Expert, Banking Supervision, Czech National Bank,
Na Prikope 28, CZ - 11503 PRAGUE 1

ESTONIA / ESTONIE

Ms Lelo LIIVE
Head, Financial Policy Department, Ministry of Finance,
Suur-Ameerika 1, EE – 15006 TALLINN

Mr Arnold TENUSAAR
Chief Specialist, Financial Intelligence Unit, Central Criminal Police,
Tööstuse 52, EE - 10416 TALLINN

Ms Laura VAIK
State Prosecutor, Office of the Prosecutor General,
Wismari, 7, EE – 15188 TALLINN

FRANCE

Mme Stéphanie TALBOT
Adjointe au Chef du Bureau Système financier international et préparation des Sommets,
Direction Générale du Trésor et de la politique économique, Ministère de l'Economie,
des Finances et de l'Industrie, 139, rue de Bercy, F – 75572 PARIS Cedex 12

GEORGIA / GEORGIE

Mr Nikoloz GEGUCHADZE **Head of Delegation**
Head of the Financial Monitoring Service,
Tavisupleba Square 7, 7th Floor, GEO – 0105 TBILISI

Ms Tina BURJALIANI
Head of the Legal Department, Office of the Prosecutor General,
Tsinamdzgvrishvili Street 162, GEO – 0107 TBILISI

Mr Dimitri DZAGNIDZE
Deputy Head, Ministry of Justice
Rustaveli Avenue 30, GEO – 0146 TBILISI

HUNGARY / HONGRIE

Mr Árpád KIRALY **Head of Delegation**
Head of Department, EU and International Affairs,
Hungarian Financial Supervisory Authority (HFSA),
Krisztina Krt 39, H - 1013 BUDAPEST

Ms Csilla ALFÖLDI
Head of Unit of International Affairs, Financial Intelligence Unit (FIU),
Ministry of Justice and Law Enforcement, Istvan 23-25, H - 1075 BUDAPEST

Mr Zsófia PAPP
Senior Counsellor, Head of Secretariat of the Anti-Money Laundering Interministerial
Committee, Department for International Relations, Ministry of Finance,
Jozsef Nador Ter 2-4, H – 1051 BUDAPEST

Mr Peter SCHIFFER
Deputy Director General, Hungarian Financial Supervisory Authority (HFSA),
Krisztina Krt 39, H - 1013 BUDAPEST

LATVIA / LETTONIE

Mr Viesturs BURKANS **Head of Delegation**
Head of the Office for Prevention of Laundering of Proceeds derived from criminal activity
Prosecutor General's Office, O. Kalpaka Blvd. 6, LV - 1801 RIGA

Ms Indra GRATKOVSKA
Administrative and Criminal Justice Department,
Ministry of Justice, Brivibas Street, 36, LV – 1536 RIGA

Ms Daina VASERMANE
Chief Supervision Expert, Supervision Department,
Financial and Capital Market Commission, Kungu iela, 1, LV – 1050 RIGA

LIECHTENSTEIN

Mr Stephan OCHSNER **Head of Delegation**
Chief Executive Officer, Financial Market Authority,
Heiligkreuz 8, P.O. Box 684, FL – 9490 VADUZ

Mr Lothar HAGEN
President of the Criminal Court, Fürstliches Landgericht,
Aeulestrasse,70, FL – 9490 VADUZ

Mr Ralph SUTTER
Deputy Director, Financial Intelligence Unit (FIU),
Aeulestrasse, 51, FL – 9490 VADUZ

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Liutauras ZYGAS **Head of Delegation**
Chief Legal Adviser, Legal Division, Bank of Lithuania,
Gedimino Av 6, LIT - 01103 VILNIUS

Mr Vilius PECKAITIS
Head of the Second Subdivision, Money Laundering Prevention Division,
Financial Crime Investigation Service, Ministry of the Interior,
Sermuksniu Street 3, LIT - 01106 VILNIUS

Ms Agne VERSELYTE
Senior Expert, International Law Department, Ministry of Justice,
Gedimino Ave. 30/1, LIT – 01104 VILNIUS

MALTA / MALTE

Mr Herbert ZAMMIT LAFERLA **Head of Delegation**
Director, Financial Stability Division, Central Bank of Malta,
Castille Place, MLT - VALLETTA CMR 01

Ms Coralie BUTTIGIEG
Legal Officer, Financial Intelligence Analysis Unit,
67/4 South Street, MLT - VALLETTA

Mr Michael CASSAR
Assistant Commissioner of Police, Police General Headquarters, MLT – FLORIANA CMR 02

MOLDOVA

M. Igor DODON
Ministre de l'Economie et du Commerce, MD - CHISINAU

Ms Oxana GISCA **Head of Delegation**
Principal Inspector, Office for Prevention and Control of Money Laundering,
Center for Combating Economic Crimes and Corruption,
Stefan Cel Mare, 198, MD – 2004 CHISINAU

Ms Stela BUIUC
Legal Adviser, International Relations and European Integration Department,
Ministry of Justice, 31 August 1989 Street, 82, MD – 2012 CHISINAU

M. Radu MUSTEATA
Directeur du Département de la Réglementation et de la Surveillance bancaire,
Banque Nationale de Moldova, 7, rue Renasterii, MD – CHISINAU

MONACO

Mme Ariane PICCO-MARGOSSIAN **Head of Delegation**
Directeur, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN),
Ministère d'Etat, 13, rue Emile-de-Loth, B.P. 537, MC - 98015 MONACO Cedex

Mme Danielle MEZZANA-GHENASSIA
Conseiller technique SICCFIN
Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers,
Ministère d'Etat, 13, rue Emile-de-Loth, B.P.537, MC - 98015 MONACO Cedex

MONTENEGRO

Mr Predrag MITROVIC **Head of Delegation**
Director, Administration for the Prevention of Money Laundering,
Novaka Miloseva bb, 81000 PODGORICA

Mr Vesko LEKIC
Head, Internal and International Co-operation Department,
Administration for the Prevention of Money Laundering,
Novaka Miloseva bb, 81000 PODGORICA

Ms Lidija MASANOVIC
Adviser, Judiciary Sector, Ministry of Justice,
Vuka Karadzica, 3, 81000 PODGORICA

Mr Ivan MASULOVIC
Advisor to the Minister for Security, Ministry of Foreign Affairs,
Stanka Dragojevica 2, 81000 PODGORICA

Mr Miroslav RADOJEVIC
Head, General and Legal Department, Administration for the Prevention of Money Laundering,
Novaka Miloseva bb, 81000 PODGORICA

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Anne-Chris VISSER
Senior Policy Adviser, Integrity Division, Financial Markets Policy Directorate,
Ministry of Finance, Prinses Beatrixlaan 512, P.O.Box 20201, NL – 2500 EE THE HAGUE

POLAND / POLOGNE

Mr Piotr PROKOPCZK
Ministry of Finance, Ul. Swietokrzyska 12, PL - 00916 WARSAW

Ms Agnieszka KANIA
Legal Advisor, Department of Financial Information,
Ministry of Finance, Ul. Swietokrzyska 12, PL - 00916 WARSAW

Mr Artur KOLACZEK

Mr Jacek LAZAROWICZ
Prosecutor, General Prosecutor's Office, Organised Crime Bureau,
Ministry of Justice, Al. Ujazdowskie 11, PL - 00950 WARSAW

Mr Cezary MICHALCZUK
Ministry of Justice, Al. Ujazdowskie 11, PL - 00950 WARSAW

Mr Przemyslaw RABCZUK
Senior Specialist, General Inspectorate of Banking Supervision,
National Bank of Poland, Syreny Str. 23, PL - 01150 WARSAW

Mr Waldemar RETYK

Ms Anna ZUBIK

ROMANIA / ROUMANIE

Mrs Alina BICA
Prosecutor Chief Service, General Prosecutor's Office,
High Court of Cassation and Justice, Bd. Libertatii, 14, RO – BUCHAREST
Mr Bogdan Mihai MARTIMOF
Senior Member of the FIU Board, Representative of Romanian Banks Association,
National Office for Prevention and Control of Money Laundering (NOPCML)
1, Ion Florescu Street, District 3, RO – 60022 BUCHAREST

Ms Catalina Teodora STROE
Legal Adviser, Department for the Relations with the Public Ministry,
Prevention of Crime and Corruption, Ministry of Justice,
Apolodor Street 17, District 5, RO - BUCHAREST

Mr Codrut OLARU
Chief Prosecutor, Directorate for Organised Crime and Terrorism Offences

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Stanislav SMOLYAR
Head of Section, International Co-operation Department,
Federal Financial Monitoring Service,
39, Bldn 1, Myasnitskaya Street, RUS – 107450 MOSCOW K-450

Mr Yuriy DIVAKOV

Mr Vladimir MALASHKIN
Conseiller, Département des Nouveaux Défis et Menaces,
Ministère des Affaires Etrangères, Smolenskaya-Sennaya, 32/34, RUS - MOSCOW

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mr Guido BELLATTI CECCOLI **Head of Delegation**
Ambassadeur, Représentant Permanent,
Représentation Permanente de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe,
18, rue Auguste Lamey, F – 67000 STRASBOURG

Ms Stéphanie BERGERET
Assistante, Représentation Permanente de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe,
18, rue Auguste Lamey, F – 67000 STRASBOURG

SERBIA / SERBIE

Ms Silvija DUVANCIC-GUJANICIC
Director of Section for administrative issues, Private Office of the Governor,
National Bank of Serbia, 12, Kralja Petra street, 11 000 BELGRADE

Mr Milovan MILOVANOVIC
Adviser, International Co-operation Department,
Administration for the Prevention of Money Laundering,
Masarikova 2, 11000 BELGRADE

Mr Mladen SPASIC
Head of Department for Combating Organised Crime, Ministry of the Interior,
101, Kneza Milosa Street, 11000 BELGRADE

Ms Danica STOJANOVIC
Counsellor, Department for International Co-operation and European Integration,
Ministry of Justice, 22-26, Nemanjina str., 11000 BELGRADE

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Ms Izabela FENDEKOVA **Head of Delegation**
Supervisor, Banking Supervision Division, National Bank of Slovakia,
Karvasa 1, SK – 81325 BRATISLAVA 1

Mr Radovan MARAS
EVALUATOR FOR POLAND
Prosecutor, Higher Military Prosecutor's Office,
Sturova 2, SK - 81285 BRATISLAVA

Mr Ivan SNIRER
Head of International Co-operation Department, Financial Intelligence Unit (FIU),
Bureau of Organised Crime, Racianska, 45, SK – 81372 BRATISLAVA

Mr Jozef SZABO
Director of the International Department, Prosecutor General's Office,
Sturova 2, SK - 81285 BRATISLAVA

Mr Jan VYHNALIK
Financial Market Supervision, National Bank of Slovakia,
Karvasa 1, SK – 81325 BRATISLAVA 1

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Aleksandra CARGO
Head of Department for Prevention and Supervision, Ministry of Finance,
Office for the Prevention of Money Laundering, Cankarjeva 5, SLO – 1000 LJUBLJANA

Ms Karmen JUREN
Deputy Director, Bank of Slovenia, Slovenska 35, SLO - 1505 LJUBLJANA

Ms Beti PRIVSEK
Deputy Head of Section for Suspicious Transactions, Office for Money Laundering Prevention, Republic of Slovenia - Ministry of Finance, Cankarjeva 5, SLO - 1001 LJUBLJANA

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA"/
"L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Mr Vane CVETANOV **Head of Delegation**
Director of the Money Laundering Prevention Directorate,
Ministry of Finance, Veljko Vlahovik 11, MK - 1000 SKOPJE
Mr Dimitar GJEORGIEVSKI
Director of the State Administrative Inspectorate,
Ministry of Justice, Dimitrie Cupovski 9, MK - 1000 SKOPJE

Mr Ljubomir MANEV
Chief Inspector, Central Police Services, Ministry of the Interior,
Dimce Mircev bb, MK - SKOPJE

Ms Slagjana TASEVA **EVALUATOR FOR POLAND**
Director of Police Academy, Police Academy, P.O. Box 103, MK – 1000 SKOPJE

UKRAINE

Mr Stanislav KLIUSHKE
Deputy Head, State Committee for Financial Monitoring (SCFM),
24, Biloruska Str., UA – 04050 KYIV

Mr Ruslan RYABOSHAPKA
Director, Department of Legislation, Law Enforcement and National Security,
Ministry of Justice, 10, Rylskogo Street, UA – 01025 KYIV

Ms Anastasia BAKAN
Chief Expert, International Co-operation Department,
State Committee for Financial Monitoring of Ukraine (SCFM),
24, Biloruska Street, UA – 04050 KYIV

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Ian MATTHEWS
Financial Crime Policy Unit, Financial Services Authority, 25 The North Colonnade
Canary Wharf, GB - LONDON E14 5HS

FOREIGN AND COMMONWEALTH OFFICE *Apologised / Excusé*

FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF)/ GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Mr Richard BERKHOUT
Administrator, FATF Secretariat, 2, rue André-Pascal, F - 75775 PARIS Cedex 16

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Professor William C. GILMORE
Professor of International Criminal Law, Faculty of Law, University of Edinburgh,
Old College, South Bridge, GB – EDINBURGH EH8 9YL

Mr Giovanni ILACQUA
Senior Financial Adviser (FATF Evaluator), Deputy Head of Suspicious Transactions Analysis Department, Ufficio Italiano dei Cambi, Anti-Money Laundering Department, Via Salandra, 13, I - 00186 ROME

Mr Boudewÿn VERHELST
Deputy Director CTIF-CFI, Scientific Expert Law Enforcement,
Attorney General, Gulden Vlieslaan 55, B - 1060 BRUSSELS

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPÉENNE

Mr Paolo COSTANZO
National Expert, DG Internal Market, Unit F/2 Company Law, Corporate Governance, Financial Crime, European Commission, B – 1049 BRUSSELS

COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION / CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Ms Wilhelmina DE RUITER
National Expert Justice and Home Affairs, European Union,
DGH 2B – Judicial Co-operation, 175, Rue de la Loi, B – 1048 BRUSSELS

OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE
OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

HOLY SEE / SAINT-SIEGE *Apologised / Excusé*

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE
Ms Albina ALIMERKO
Program Coordinator, United States of America Department of the Treasury,
Directorate for the Prevention of Money Laundering (FIU),
Ministry of Finance, Dora d'Istria 2, TIRANA / Albania

Mr Gary J. PETERS
EVALUATOR FOR POLAND
Coordinator for the Rule of Law, Embassy of the United States of America,
KABUL / Afghanistan

Ms Abigail SULLIVAN
Policy Adviser for Europe, Office of Terrorist Finance and Financial Crime,
Department of the Treasury, 1500 Pennsylvania Avenue, NW WASHINGTON, DC 20220

Mr Adam THURSTON
Regional Specialist, Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN),
Department of the Treasury, P.O. Box 39, USA – VIENNA VA 22183

CANADA *Apologised / Excusé*

JAPAN / JAPON *Apologised / Excusé*

MEXICO / MEXIQUE *Apologised / Excusé*

OBSERVERS WITH THE COMMITTEE
OBSERVATEURS AUPRÈS DU COMITÉ

ISRAEL / ISRAËL

Mrs Zivit SHALMON-MOZER
Advocate, Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority (IMPA),
Ministry of Justice, 39 Shaul Hamelekh, P.O.B. 33664, 61336 - TEL AVIV

EURASIAN GROUP (EAG) *Apologised / Excusé*

INTERNATIONAL INTERGOVERNMENTAL ORGANISATIONS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES

UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME (UNODC)
Ms Cari L. VOTAVA
UNODC (GPML Department) / World Bank (FSEFI Department)
AML/CFT Mentor for Central Asia, World Bank, Central Asia Regional Office,
41 A Kazybek bi Street, Bldg. A, 050010 ALMATY / Kazakhstan

UNITED NATIONS COUNTER-TERRORISM COMMITTEE *Apologised / Excusé*

EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT (EBRD)
BANQUE EUROPEENNE DE RECONSTRUCTION ET DE DEVELOPPEMENT (BERD)
Mr Liévin TSHIKALI
Compliance Manager, EBRD, One Exchange Square, GB - LONDON EC2A 2JN

INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF) /
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)
Mr Terence DONOVAN
Senior Financial Sector Expert, Financial Markets Integrity Division,
Legal Department, International Monetary Fund
700 19th Street, N.W. WASHINGTON, D.C. 20431 / United States of America

ICPO-INTERPOL / OIPC-INTERPOL *Apologised / Excusé*

OFFSHORE GROUP OF BANKING SUPERVISORS (OGBS)
Mr Albert YOME
Manager, Fiduciary Services of Enforcement, Gibraltar Financial Services Commission,
Suite 943, Europort, P.O. Box 940, GIBRALTAR

WORLD BANK / BANQUE MONDIALE
Mrs Cari L. VOTAVA
World Bank (FSEFI Department) and UNODC (GPML Department),
AML/CFT Mentor for Central Asia, World Bank, Central Asia Regional Office,
41 A Kazybek bi Street, Bldg. A, 050010 ALMATY / Kazakhstan

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE
SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr John RINGGUTH **Executive Secretary to MONEYVAL/ *Secrétaire Exécutif de MONEYVAL***
Administrator, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs (DGHRLA),
Directorate of Monitoring, Council of Europe, F – 67075 STRASBOURG Cedex

Mr Gerhard MILD, Administrator, Directorate of Monitoring
Ms Kirsten MANDRUP, Administrator, Directorate of Monitoring
Ms Livia STOICA-BECHT, Programme Adviser, Directorate of Monitoring
Mrs Marie-Louise FORNES, Administrative Assistant
Mrs Danielida WEBER, Administrative Assistant to MONEYVAL Committee
Mrs Catherine GHERIBI, Administrative Assistant

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mme Sally BAILEY
Mme Isabelle MARCHINI
Mme Julia TANNER

APPENDIX II / ANNEXE II

AGENDA / ORDRE DU JOUR

Day 1: Tuesday 5 June 2007 / *1e jour: mardi 5juin 2007*

Morning / *matin*

1. **Opening of the Plenary Meeting at 9h30** / *Ouverture de la Réunion Plénière à 9h30*

2. **Adoption of Agenda** / *Adoption de l'Ordre du Jour*

3. **Information from the Chairman** / *Informations communiquées par le Président*

4. **Information from the Secretariat** / *Informations communiquées par le Secrétariat*

   4.1 Agenda of evaluations and meetings for 2007 / *Agenda des évaluations et réunions en 2007*
   4.2 Participation in other events / *Participation à des activités diverses*

5. **Joint plenary with the FATF – Follow up** / *Réunion plénière conjointe avec le GAFI – Suites de la réunion*

   5.1 Progress reports / *Rapports de progrès*
   5.2 Horizontal issues / *Examen horizontal*
   5.3 Circulation of FATF papers to MONEYVAL delegations / *Distribution de la documentation GAFI aux délégations auprès de MONEYVAL*
   5.4 R.14 and "safe harbour" provisions / *Recommandation 14*

6. **Typologies – Report from the Chairman of Typologies Working Group**/ *Typologies – Rapport du Président du Groupe de travail sur les typologies*

7. **FATF plenary delegation** / *Participation aux réunions plénières du GAFI*

8. **Publication of MONEYVAL reports (update)** / *Publication des rapports MONEYVAL (mise à jour)*

9. **Future mandate of MONEYVAL** / *Futur mandat de MONEYVAL*

10. **Report on Training Seminar May 2007** / *Rapport du Séminaire de formation – mai 2007*

11. **Horizontal review of 2nd round reports – Report from Scientific Expert** / *Examen horizontal du rapport du 2e cycle - Rapport par l'Expert scientifique*

12. **Information from the European Union** / *Information de l'Union Européenne*

13. **Information concerning anti-money laundering initiatives in other fora** / *Information concernant les initiatives anti-blanchiment au niveau d'autres institutions*

- **EBRD** / *BERD*
- **Egmont group** / *Groupe Egmont*
- **FATF** / *GAFI*
- **IMF and World Bank** / *FMI et Banque Mondiale*
- **UNCTC** / *CCTNU*
- **United Nations** / *Nations Unies*

- **Eurasian Group on Combating Money Laundering and Terrorist Financing (EAG) /** *Groupe Eurasie sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG)*

Afternoon / *après-midi*

14. **Progress report – Albania** */ Rapport de progrès – Albanie*

15. **Compliance Enhancing Procedures – Azerbaijan** / *Procédures visant à promouvoir la conformité - Azerbaïdjan*

16. **Information on AML/CFT initiatives in other MONEYVAL countries (tour de table)** / *Information sur les initiatives LAB/CFT dans d'autres pays membres de MONEYVAL (tour de table)*

Day 2: Wednesday 6 June 2007 / *2e jour: mercredi 6juin 2007*

Morning / *matin*

17. **Discussion on the draft third mutual evaluation report on Poland** / *Discussion sur le projet de troisième rapport d'évaluation mutuelle de la Pologne*

Afternoon / *après-midi*

18. **Continuation of the discussion on the draft third mutual evaluation report on Poland** / *Poursuite de la discussion sur le projet de troisième rapport d'évaluation mutuelle de la Pologne*

Day 3: Thursday 7 June 2007 / *3e jour: jeudi 7 juin 2007*

Morning / *matin*

19. **Continuation of the discussion on the draft third mutual evaluation report on Poland (as necessary)** / *Poursuite de la discussion sur le projet de troisième rapport d'évaluation mutuelle de la Pologne (si nécessaire)*

20. **Continuation of the Tour de Table (as necessary)** / *Poursuite du Tour de table (si nécessaire)*

Afternoon / *après-midi*

21. **Future mandat of MONEYVAL – further discussion (as necessary)** / *Futur mandat de MONEYVAL – poursuite de la discussion (si nécessaire)*

22. **Typologies – further discussion (as necessary)** / *Typologies– poursuite de la discussion (si nécessaire)*

23. **Finance and Staffing** */ Financement et personnel*

24. **Compliance Enhancing Procedures – further discussion (as necessary)** / *Procédures visant à promouvoir la conformité - poursuite de la discussion (si nécessaire)*

25. **Miscellaneous** */ Divers.*